



Metz, le

A

Dépôt des documents par voie postale ou dépôt au guichet d'accueil : le SAUJ :

- **Entrée B – Rez-de-chaussée**
- **Ouvert de 8 h 30 à 17 h 30** (juillet-août : 8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 30 -16 h 30)

PIÈCES A DÉPOSER POUR UNE CRÉATION

!!\ Toutes les associations domiciliées dans les départements du Bas Rhin, Haut Rhin et Moselle sont :

- **Obligatoirement soumises aux articles 21 à 79 III du Code Civil local et non à la loi de 1901**
- **Inscrite au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ et non au Tribunal d'Instance**

IMPORTANT : - les documents originaux doivent être signés en bleu

PRODUIRE 3 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive : un original et deux copies signés par le Président et le Secrétaire.

- PRODUIRE 3 exemplaires des statuts datés de la même date que l'AG constitutive signés par les sept membres fondateurs** : un original et deux copies, chaque signature doit être accompagnée des noms et prénoms du signataire.
- PRODUIRE 3 exemplaires de la liste des membres de la direction comportant leur état civil complet** : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse personnelle, nationalité et fonction au sein de l'association
- Un résumé de l'objet statutaire** : LE PLUS COURT POSSIBLE destiné à être publié dans un journal d'annonces légales.
- CHOISIR dans la liste ci-dessous le journal pour la parution** :
 - * **LE REPUBLICAIN LORRAIN** 3 avenue des Deux Fontaines 57140 WOIPPY
 - * **L'AMI HEBDO** 30 rue Thomann 67082 STRASBOURG CEDEX
 - * **LES AFFICHES MONITEUR D'ALSACE-LORRAINE** 3 rue Saint Pierre le Jeune BP 50238 67006 STRASBOURG CEDEX
 - * **LA MOSELLE AGRICOLE** 64 Avenue André Malraux 57045 METZ CEDEX 1
 - * **LA SEMAINE METZ THIONVILLE** 5 A Avenue de Blida 57000 METZ

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, un document vous sera adressé afin de vous permettre de faire estimer le montant de la publication par le journal et de le régler.

Le journal complétera le document afin d'attester de votre règlement, et il vous appartiendra de transmettre ce justificatif au service du registre des associations pour poursuivre l'enregistrement de votre dossier

- Une enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du Président** : pour le retour du certificat et du double du dossier

Le Greffier